

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE FONT'AIME LE SPORT

Font'aime le sport est un dispositif qui s'adresse aux résidents fontainois âgés de 6 à 11 ans. Il fonctionne du 25/09/2023 au 26/06/2024 hors vacances scolaires. L'encadrement est assuré par les Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS).

Modalités d'inscriptions :

Les demandes d'inscription aux cycles d'activités sont à effectuer avant chaque période sur le portail citoyen ou directement à l'espace famille, selon des dates précisées dans la plaquette de présentation et les places disponibles. Le nombre de places par activité est limité et les activités proposées seront maintenues sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits. Toute inscription vaut autorisation à pratiquer sur la période concernée et acceptation du règlement intérieur.

Trajets et responsabilités :

Les enfants se rendent seuls ou accompagnés de leurs parents sur le lieu de pratique. Les parents peuvent déléguer la récupération de leur enfant à un tiers majeur par autorisation écrite à remettre aux ETAPS.

Seuls les enfants de cycle 3 (CM1 et CM2) peuvent être autorisés par leurs parents à rentrer seuls. Dans le cas où les enfants ne sont pas autorisés à rentrer seuls, les parents doivent s'assurer que l'activité a bien lieu avant de laisser leurs enfants sur le site.

Avant de quitter l'équipement, chaque enfant doit signaler son départ aux ETAPS. Les parents ne sont pas admis à rester dans l'équipement pendant les séances mais peuvent assister, s'ils le souhaitent, à la dernière séance de chaque cycle.

Tenue de pratique :

Elle est identique à celle exigée pour les séances de sport scolaire avec impérativement une paire de baskets à semelles propres pour les activités en gymnases, le port du bonnet de bain et d'une tenue réglementaire pour les séances de natation.

Le port de bijoux est déconseillé pour des raisons de sécurité dans la pratique collective et personnelle.

Facturation et paiement :

- Par décision du 18 juillet 2023, la tarification est appliquée par cycle d'activités avec un prix de base de 1 € par séance. Le tarif d'un cycle d'activités est déterminé par le nombre de séances qui le compose multiplié par le nombre de séances qui le compose multiplié par le nombre de séances qui le compose.

en préfecture le
et de la publication
Règlement intérieur du 18 juillet 2023 disponible sur le site de la Ville : <https://ville-fontaine.fr> onglet mes loisirs

soit 8 € pour un cycle de 8 séances, 12 € pour un cycle de 12 séances.

- Tout cycle commencé est dû. Seuls deux cas de remboursement de séance(s) non effectuée(s) sont possibles en fin de cycle : présentation d'un certificat médical 72h avant la séance impliquant l'impossibilité de poursuivre l'ensemble du cycle d'activités et concernant au moins deux séances, et/ou annulation par la ville d'une ou plusieurs séances.

- La facturation du cycle d'activités dans sa totalité est établie par la ville à la fin du mois de démarrage de l'activité.

- En cas de non paiement d'une précédente facture, toute nouvelle demande d'inscription sera refusée. Les factures non soldées à la date limite de paiement sont automatiquement adressées au service gestion comptable de Fontaine (Trésor Public) pour recouvrement.

Signaler une absence ou un désistement :

Par mail à l'adresse sportsva@ville-fontaine.fr ou pendant les permanences téléphoniques du secrétariat les matins uniquement au 04 76 28 75 91.

Assiduité : les enfants absents sans signalement lors des 2 premières séances perdront leur place si des enfants sont inscrits sur liste d'attente.

PRÉCISIONS POUR L'ACTIVITÉ NATATION

Horaires de séance : La 1ère séance du cycle est consacrée aux tests permettant d'établir des groupes de niveaux. Tous les enfants doivent se présenter à 14h. A l'issue de cette séance, les 3 groupes (14H, 14H40 ou 15H20) seront affichés au centre nautique et consultables sur le site internet de la Ville. La durée des séances est de 40'.

Accès au bassin :

- Ouverture des portes d'entrée 10' avant l'horaire de début de l'activité.
- Fermeture de la grille d'accès aux bassins 5' après le début de l'activité. Les enfants retardataires ne sont alors plus acceptés.

Accès aux vestiaires : Les vestiaires collectifs garçons et filles sont mis à disposition des enfants. Les parents, s'ils sont du sexe opposé à leurs enfants, ne peuvent pas avoir accès aux vestiaires collectifs.

Les cabines individuelles peuvent être utilisées à condition de n'y laisser aucune affaire personnelle.

Lu et approuvé, le

Le Maire de Fontaine

Franck LONGUE

Signature des parents

